

LOYER-LEMERCIER Marie-Julie

Maître de Conférences en droit privé,

*Membre du THEMIS-UM (EA 4333),
Membre de l'Institut du risque et de l'assurance.*

Faculté de Droit, Sciences Économiques et de Gestion
Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans Cedex

marie_julie.loyer@univ-lemans.fr



DIPLOMES ET QUALIFICATIONS

2006 **DOCTORAT de Droit**, mention très honorable, félicitations du jury à l'unanimité, proposition de subvention pour publication, proposition de présentation à l'obtention d'un prix de thèse, Université PARIS II, Panthéon-Assas.

Juin 1999 **D.E.A. de Droit privé général**, Université PARIS II, Panthéon-Assas, dirigé par le Professeur Christian Larroumet, mention AB.

Juin 1998 **Maîtrise de Droit privé**, Université du Maine (LE MANS),
mention B.

LANGUES **Anglais** : 810 pts TOEIC **Allemand** : scolaire **Italien** : notions.

THESE (2006)

L'intermédiaire contractuel, sous la direction du Professeur Denis Mazeaud (Université de PARIS II, Panthéon-Assas).

THEMES DE RECHERCHE

- **Droit des assurances (le contrat d'assurance, les risques d'entreprise, les véhicules autonomes).**
- **Droit des contrats, droit de la franchise, droit de la concurrence.**

PUBLICATIONS

OUVRAGES OU CHAPITRES D'OUVRAGES :

- « **Droit fiscal des entreprises** », e-book, Éditions Polymathis, 2^{ème} éd sept. 2022.
- « **Contrat d'assurance : comment assurer les risques de l'entreprise ?** », fasc. Thémexpress, Éditions Francis Lefebvre, 2013.

ARTICLES :

- « **L’avocat quitté : 50 ans de déception** » : Lexbase Avocats, Edition n°330 / 3 novembre 2022, p. 8 – 13.
- « **L’assurance des voitures intelligentes, de l’assurance d’un humain à l’assurance d’un robot** », *Signatures internationales*, Dossier Droit et cerveau, Bull. n°3, juillet 2021, p. 242 – 264.
- « **Les risques émergents des nouvelles mobilités : la voiture autonome** », *Archives de philosophie du droit*, Tome 62, *Le principe de précaution*, 2020, pp. 299-307.
- « **Les assureurs de dommages et le Covid-19 : droit, politique et communication** », RDA Mai 2020, p. 24 et s.
- **Synthèse de la matinée d’étude sur les véhicules autonomes**, BRDA 2019, 2, pp. 20-26.
- « **Regard critique sur les règles proportionnelles, mais disproportionnées, en droit des assurances** », in *Mélanges en l’honneur du Professeur Henri Hovasse*, LexisNexis 2016, pp. 555-568.
- « **Risques de l’entreprise : les amendes administratives peuvent-elles être assurées ?** », in *Le risque entrepreneurial*, sous la direction de Renaud Mortier et Yolande Sérandour, LexisNexis 2015, pp. 75-84.
- « **Quel avenir pour la commission affiliation ?** », JCP, éd. Entreprise et Affaires, 2011 n°11 pp. 29-35.
- « **Réflexions sur la nature originale des transactions pénales, mode de gestion de l’action publique à la manière contractuelle** », *Revue pénitentiaire et de Droit pénal*, 2010, n°2, 343.

NOTES :

- « Précisions sur la procédure obligatoire d’offre d’indemnisation dans le cadre d’un accident de la circulation », note sous Cass. civ. 2^{ème}, 6 octobre 2022 (pourvoi n° 21-16.060), Dalloz actualité, 21 octobre 2022 (accident de la circulation, procédure d’offre d’indemnisation, sanction du retard, doublement de l’intérêt, portée du recours subrogatoire).
- Note sous Cass. civ. 3^{ème}, 11 mai 2022 (pourvoi n° 21-15.420), RJDA 2022, n°472 (assurance de dommages, assurance de responsabilité de l’architecte, absence de déclaration d’un chantier, conséquence, règle proportionnelle, exclusion de garantie).
- Note sous Cass. civ. 3^{ème}, 20 avril 2022 (pourvoi n° 21-16.297), RJDA 2022, n°471 (assurances de dommages, dommages exclus, distinction avec les conditions de mise en œuvre de la garantie).
- « Précision sur le point de départ du délai de la prescription biennale », note sous Cass. crim., 21 juin 2022, pourvoi n° 20-84.428), Dalloz actualité, 12 juillet 2022 (prescription biennale, point de départ, constitution de partie civile, demande en paiement).
- Note sous Cass. civ. 3^{ème}, 20 avril 2022 (pourvoi n° 21-16.297), RJDA 2022, n° 471 (assurance, conclusion du contrat, garantie, dommages exclus, clause exclusive de garantie, distinction avec la condition de mise en œuvre de la garantie).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 31 mars 2022 (pourvoi n° 20-17.147), RJDA 2022, n° 399 (assurance, exécution du contrat, subrogation de l’assureur dans les droits de l’assuré, conditions).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 20 janvier 2022 (pourvoi n° 20-13.245), RJDA 2022, n° 267 (suicide de l’assuré, faute dolosive, appréciation, clause exclusive de garantie, exclusion formelle et limitée).
- « L’assureur subrogé, mais jusqu’où ? », note sous Cass. civ. 2^{ème}, 16 décembre. 2021 (pourvoi n° 20-13.692), Dalloz actualité, 18 janvier 2022 (subrogation légale, subrogation conventionnelle, montant du recours).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 16 déc. 2021 (pourvoi n° 20-13.692), RJDA 2022, n° 139 (subrogation légale, subrogation conventionnelle, montant du recours).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 16 déc. 2021 (pourvoi n° 20-13.692), « L’assureur subrogé, oui, mais jusqu’où ? », Dalloz actualité, 18 janvier 2022 (assurance, subrogation, portée).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 14 octobre 2021 (pourvoi n° 20-14.094), RJDA 2022, n° 12 (assurance de dommages, conclusion du contrat, garantie, dommages exclus, clause exclusive de garantie, distinction avec la condition de mise en œuvre).

- « Les conditions de l'assurance de non-représentation des fonds par l'avocat », note sous Cass. civ. 1^{ère}, 8 septembre 2021 (pourvoi n° 19-25.760), avec R. BIGOT, Lexbase avocats n° 318 du 7 oct. 2021.
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 17 juin 2021 (pourvoi n° 19-24.467), RJDA 2021, n° 651 (assurance de groupe, conclusion du contrat, dommages exclus, exclusion formelle et limitée, appréciation).
- Note sous Cass. civ. 3^{ème}, 18 mars 2021 (pourvoi n° 20-13.915), RJDA 2021, n° 465 (assurance de dommages, mise en œuvre de la garantie, responsabilité professionnelle, fondement).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 26 novembre 2020 (pourvoi n° 18-10.190), RJDA 2021, n° 224 (assurance de dommages, police d'abonnement, architecte, absence de déclaration d'un chantier, effet sur la garantie).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 26 novembre 2020 (pourvoi n° 19-16.435), RJDA 2021, n° 158 (assurance de dommages, garantie, dommages exclus, exclusion formelle et limitée).
- Note sous Cass. crim., 8 septembre 2020 (pourvoi n° 19-84.983), RJDA 2021, n° 16 (assurance de dommages, inexactitude de la déclaration, inexactitude intentionnelle).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 20 mai 2020 (pourvoi n° 19-11.538), RJDA 2020, n° 485 (assurance de dommages, garanties, suicide de l'assuré, faute dolosive, appréciation).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 20 mai 2020 (pourvoi n° 19-14.306), RJDA 2020, n° 418 (assurance de dommages, garanties, dommages exclus, suicide de l'assuré, faute dolosive, appréciation).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 24 octobre 2019 (pourvoi n° 18-15.994), RJDA 2020, n° 72 (assurances de dommages, transmission judiciaire du fonds de commerce, cession de plein droit du contrat d'assurance, portée).
- Note sous Cass. civ. 3^{ème}, 19 septembre 2019 (pourvoi n° 18-19.616), RJDA 2019, n° 748 (assurance de dommages, dommages exclus, exclusion formelle et limitée, appréciation).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 29 août 2019, RJDA 2019, n° 685 (assurance de dommages, inexactitude intentionnelle de la déclaration initiale du risque, nullité, portée à l'égard de la victime).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 13 décembre 2018, RJDA 2019, n° 184 (assurance habitation, construction édifée sans permis de construire dans un espace naturel, portée de l'omission de cette information auprès de l'assureur).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 22 novembre 2018, RJDA 2019, n° 183 (assurance de dommages, règles générales, modalités de la déclaration du risque).
- Note sous Cass. com., 20 décembre 2017, RDJA 2018, n° 313 (franchise, clause d'approvisionnement exclusif).
- Note sous CA PARIS, 27 septembre 2017, RJDA 2018, n° 363 (pratiques commerciales abusives, contrat de licence d'exploitation d'un site internet).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 14 décembre 2017, RJDA 2018, n° 225 (assurance de dommages, opposabilité d'une clause d'exclusion de garantie, souscripteur de nationalité étrangère).
- Note sous Cass. civ. 3^{ème}, 20 avril 2017, RJDA 2017, n° 614 (moment de la formation d'un contrat d'assurance, valeur d'une note de couverture).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 2 mars 2017, RJDA 2017, n° 450 (assurances de dommages, absence de déclaration d'aggravation du risque en cours de contrat, sinistres successifs, inexactitude du taux de marge brute déclarée par l'assurée, application des règles proportionnelles).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 2 février 2017, RJDA 2017, n° 401 (assurance de loyers impayés, durée de la garantie).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 8 décembre 2016, RJDA 2017, n° 240 (indemnisation des catastrophes naturelles, étendue de la garantie due au titre de l'article L.125-1 du Code des assurances, exclusion des mesures conservatoires).
- Note sous Cass. civ. 3^{ème}, 30 juin 2016, RJDA 2017, n° 12 (défaut de décoloration d'ardoises, défaut de conformité, responsabilité du vendeur et de son assureur).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 19 mai 2016, RJDA 2016, n° 851 (assurance-vie, obligation d'information et de conseil de l'assureur, abus de l'assuré dans l'exercice de son droit de renonciation).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 4 février 2016, RJDA 2016, n° 431 (assurance de dommages, déclaration inexacte du risque, déclarations spontanées et mensongères par l'assuré, nullité du contrat).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 1^{er} décembre 2015 (pourvoi n° 14-22.134), RJDA 2016 n° 392 (crédit immobilier, assurance garantissant le remboursement du prêt, obligations de l'assureur de groupe, notice d'information, obligations du banquier).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 11 juin 2015 (pourvoi n° 14-17971), RJDA 2015, n° 821 (assurance de dommages, absence de déclaration d'une circonstance nouvelle aggravante, sanction).
- Note sous Cass. civ. 2^{ème}, 11 juin 2015 (pourvoi n° 14-14336), RJDA 2015, n° 649 (assurance de dommages, déclaration du risque par l'assuré, questions précises de l'assureur).

- Note sous Cass. com. 19 septembre 2006 : Les Petites affiches, 4 mai 2007, n° 90, p.14, « Le rejet tardif d'un chèque par Albion peut entraîner la responsabilité du banquier français ».
- Note sous Cass. com. 14 janvier 2004 : Les Petites affiches, 29 décembre 2004, n° 260, p.8 « Les vicissitudes d'une caution qui était aussi créancière ».

COMMUNICATIONS, COLLOQUES ET CONFERENCES

ORGANISATION

- **9 mars 2020 - Concours d'éloquence sur les nouvelles mobilités, avec Le Mans Tech** : co-organisé avec Mme Céline BEGUIN (MCF en droit privé à LMU) pour les étudiants de M2 Droit des assurances et de M2 droit civil parcours contentieux (procès fictifs à propos d'un accident de vélo à assistance électrique, du piratage d'un site marchand et de l'accident d'un véhicule sur mode pilotage automatique).
- **23 octobre 2019 - Correspondante de l'Institut du risque et de l'assurance** pour la coordination de la Conférence sur les nouvelles mobilités, organisée au Mans par UNIR (Une nouvelle idée de la route) et l'Association Prévention routière.
- **26 février 2019 - Concours d'éloquence sur les nouvelles mobilités, avec Le Mans Tech** : co-organisé avec Mme Céline BEGUIN (MCF en droit privé à LMU) pour les étudiants de M2 Droit des assurances et de M2 droit civil parcours contentieux (procès fictifs à propos d'un accident de trottinette électrique, d'un véhicule autonome piraté et d'un accident causé par un drone en livraison).
- **28 septembre 2018 - Droit & Assurance : Risques et enjeux des véhicules autonomes, Le Mans Université** : matinée d'étude organisée le 28 septembre 2018 avec la participation du directeur des assurances de dommages et de responsabilité de la FFA, d'assureurs, de juristes, d'un ingénieur automobile et du président de l'automobile club de l'ouest.

CONTRIBUTIONS :

- **L'avocat quitté : 50 ans de déception** : colloque du 30 septembre 2022, « Les 50 ans de la loi du 31 décembre 1971 sur la profession d'avocat », Faculté de droit, Le Mans Université (dir. R. Bigot et P.-L. Boyer).
- **L'approche de précaution comme modèle de contrôle extensif de contrôle du monde numérique - Les risques émergents des nouvelles mobilités : la voiture autonome** : colloque du 29 novembre 2019, « Les approches de la précaution comme outil de gouvernance : contribution au droit de l'innovation », Faculté de droit, Le Mans Université (dir. Pr. V. Lasserre et Pr. S. Cassella).
- **Actualité de la franchise** : colloque du 23 novembre 2018, Faculté de droit, Le Mans Université, « Aspects actuels du droit de la franchise et de la distribution » (dir. D. Cholet).
- **Droit & Assurance : Risques et enjeux des véhicules autonomes** : propos introductifs à la matinée d'étude du 28 septembre 2018, Le Mans Université.
- **L'imprévision et l'exécution des contrats** : colloque du 5 octobre 2017, Faculté de droit, Le Mans Université, « La réforme du droit des contrats un an après – Incidences pratiques », (dir. D. Cholet).

RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIVES

- Depuis le 1^{er} septembre 2021 : co-directeur (avec Rodolphe BIGOT) de la licence professionnelle assurance, banque, finance : chargé de clientèle – Parcours assurance.
- Du 1^{er} octobre 2019 au 31 août 2020 : Vice-doyen de la Faculté de droit, sciences économiques et gestion et co-directeur des études.
- 2017-2019 : Correspondante CSTI (Culture scientifique) du THEMIS-UM.
- 2017, 2018, 2019 : Représentante du THEMIS-UM à la Nuit européenne des chercheurs (projet Marie Curie H2020)

EXPERIENCES DE L'ENSEIGNEMENT (TD, COURS MAGISTRAUX ET SEMINAIRES)

- Droit de la responsabilité et Droit des contrats (IEJ)
- Droit des affaires (IEJ)
- Droit des baux d'habitation (M2 Droit)
- Droit fiscal des affaires (IEJ, M1 Droit, M1 Management des PME-PMI et L3 CCA)
- Droit des assurances : les cyber-risques (M2 Droit des Assurances)
- Droit automobile (M2 Contentieux)
- Droit de la concurrence (M1 Droit)
- Instruments de paiement et de crédit (M1 Droit)
- Procédures collectives (M1 Droit et GEA, 2^{ème} année, en formation à distance)
- Droit des assurances (M1 Actuariat)
- Environnement juridique (M1 Actuariat)
- Régime général des obligations (L3 Droit)
- Droit des affaires (L3 double licence Mathématiques et économie)
- Droit général et droit spécial des sociétés (LP Gestionnaire en agroéquipement)
- Droit des assurances de dommages (LP Assurance, banque, finance)
- Droit de la concurrence et des concentrations (GEA, 2^{ème} année)
- Structures juridiques de l'entreprise (GEA, 2^{ème} année)
- Droit des affaires approfondi (GEA, 2^{ème} année et année spéciale)
- *Drafting contracts and negotiations* (L2 Droit, parcours *common law*)
- Droit commercial (L2 Eco)
- Droit de la responsabilité (L2 Droit)
- Droit commercial (L2 Droit)
- Théorie générale des obligations (GEA, 1^{ère} année)
- Introduction au droit (L1 Droit, L1 Eco et Année spéciale IUT)
- Droit de la famille et des personnes (L1 Droit)